

## Elagage d'arbres danger !

La mairie a pris des arrêtés



Elagage d'arbres danger !

**Le Maire de Fleurance a pris ce vendredi 9 février 2024 un arrêté portant réglementation de la circulation.**

Durant la période des travaux d'élagage des arbres Boulevard de Metz et Boulevard Paul Valéry du 12 au 23 février 2024. La circulation sera réglementée comme suit :

- **Boulevard de Metz** : stationnement interdit sur le parking du Perron ; stationnement interdit du n° 27 au n° 23bis ; stationnement interdit sur les places de parking longeant le parking du Perron (face à la Salle Éloi Castaing) ;
- **Boulevard Paul Valéry** (portion comprise depuis le magasin Casino jusqu'à l'intersection avec la rue Barlié.

La circulation alternée par la mise en place de feux tricolores de 7 à 18 H ; vitesse limitée à 30 km/H.

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur que devront mettre en place les services techniques de la ville.

**Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et poursuivie conformément aux textes en vigueur.**